

M. Tareq Oubrou, Grand imam de Bordeaux, a bien voulu nous accorder un entretien au sujet de sa vision personnelle de la question délicate de l'abattage rituel dans le monde musulman. Il nous a précisé les conditions dans lesquelles un étourdissement des animaux avant abattage lui paraissait acceptable. Nous lui sommes reconnaissants de la précision, de la franchise et de l'engagement dont témoignent ses propos.

## Tareq Oubrou : « Abattage : l'éventuel étourdissement préalable des animaux doit être non létal et compatible avec l'exigence d'une saignée efficace »

### LES DEUX QUESTIONS MAJEURES DE L'ABATTAGE RITUEL

**Philippe Lazar** : Nous aimerions vous entendre, Monsieur le Grand imam, sur deux aspects essentiels du problème de l'abattage rituel : d'une part les motivations culturelles et culturelles de cette pratique et d'autre part la façon dont elles s'articulent avec les lois et règlements de la République française et les directives de l'Union européenne. S'agissant du premier aspect, au moment où ont été établis les textes sacrés des religions monothéistes, sans doute n'avait-on pas conscience que les animaux puissent avoir une certaine sensibilité, même si elle n'est pas identique à la nôtre... Mais le temps a passé et il est en

particulier difficile de comprendre aujourd'hui la raison pour laquelle un animal devrait rester conscient lors de sa mise à mort.

**Tareq Oubrou** : Ce que vous dites au sujet de notre évolution au long cours reste à démontrer ! Cela dit, cet acte qu'on appelle, par souci de simplification verbale, abattage « rituel » convoque une multiplicité de dimensions que je vais évoquer. Je commencerai par souligner que la sécularisation des musulmans les a de facto beaucoup éloignés de la théologie « classique ». Au Moyen Âge, selon le Coran, l'animal était considéré comme un être « intelligent, spirituel, doté de sensibilité », et l'un des passages de ce texte sacré



**Tareq Oubrou :**  
 « On ne peut tuer un animal que par absolue nécessité !  
 En clair : pour subvenir à nos besoins nutritifs »

désigne l'homme comme étant de même nature malgré ses différences majeures en termes de spiritualité (ce qui veut dire incidemment que les musulmans n'ont en principe pas de problème vis-à-vis de l'Évolution !). Nous sommes des animaux certes « civilisés » mais une bonne part de nos comportements sont expliqués par les dimensions éthologiques de notre espèce. La meilleure façon de les comprendre est de commencer par observer les animaux, leurs modes de vie et leurs rites, y compris, par exemple, les rites funéraires chez les corbeaux ! Tous les théologiens musulmans, du VIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, ont reconnu que l'animal a une âme même si elle est moins « évoluée » que la nôtre, ils célèbrent eux aussi la grandeur de Dieu et ils sont dotés d'intelligence même si celle-ci peut plutôt être qualifiée d'instinctive au regard de la nôtre.

**Louis Schweitzer :** L'existence de la sensibilité animale ne serait donc pas une découverte récente et le monde chrétien aurait ainsi beaucoup de retard sur le monde musulman ?

**T.O. :** Historiquement cela me semble évident même si je reconnais volontiers que le christianisme et en particulier le catholicisme ont beaucoup évolué au cours du temps de ce point de vue. Ils n'en sont plus du tout, bien évidemment, à considérer les animaux comme de simples machines, comme cela a pu être un temps le cas chez certains de leurs penseurs.

### LIMITES DE LA MISE A MORT DES ANIMAUX

**P.L. :** Qu'en résulte-t-il du point de vue qui nous préoccupe ici : celui de l'abattage des animaux ?

**T.O. :** Il en résulte d'abord qu'on ne peut tuer un animal que par absolue nécessité ! En clair : pour subvenir à nos besoins nutritifs.

**L.S. :** On ne peut donc pas tuer un animal en tant que chasseur ?

**T.O. :** Si, mais seulement pour se nourrir !

**L.S. :** Mais quid alors de la chasse au tigre dans l'empire Moghol qui, si je ne m'abuse, était musulman ? Ce n'était pas pour en manger la viande ?

**T.O. :** Du point de vue canonique, une telle chasse est effectivement interdite. On ne doit pas tuer un animal sauvage pour sa peau ou sa fourrure ! Cela dit nous n'avons aucune raison d'oublier que nous sommes omnivores ! C'est une forme, pour nous, de respect de la nature que de manger de la viande, une violence qui de ce fait est légitime. À condition qu'elle reste sans excès : le Prophète lui-même en mangeait peu !

## LE CARACTÈRE SACRIFICIEL DE L'ABATTAGE

**T.O.** : Tuer un animal s'est prendre l'âme d'un être vivant. Le sacrifice d'un animal, au sens éthique, donne sens à sa mort : c'est un acte solennel qui établit un lien triangulaire entre l'Homme, l'Animal et Dieu. On ne peut qu'être reconnaissant à l'animal « d'accepter » en fait ce sacrifice en notre nom, et l'on voit parfois des musulmans pleurer en commettant cet acte. Il faut bien sûr faire tout ce que l'on peut pour apaiser l'inévitable souffrance de l'animal au moment où on le tue. Car souffrance manifestement il y a et il faut impérativement en réduire l'intensité et la durée. Et ce disant, je fais bien la distinction entre souffrance (qui est d'ordre spirituel) et douleur (qui est d'ordre physiologique). Or on ne sait pas bien ce qu'est la souffrance, nous ne sommes pas à la place de l'animal pour savoir ce qu'il ressent du point de vue spirituel... Face à ce qui demeure dès lors un mystère, il faut faire le maximum de ce que l'on peut faire, donc, comme l'a dit le Prophète, aiguïser au maximum l'outil du sacrifice. Et l'animal ne doit pas voir l'outil en question, c'est-à-dire qu'on ne doit pas le faire souffrir inutilement, le tuer en quelque sorte deux fois ! Ni le tuer devant un autre animal car il comprend alors ce qui va se passer même s'il ne peut pas nous le faire savoir !

Physiologiquement parlant, égorger un animal, c'est couper l'alimentation de son cerveau, c'est-à-dire en quelques secondes le rendre inconscient. Même s'il bouge encore, sa mort cérébrale lui interdit de s'en rendre compte. Son âme a instantanément quitté son corps, son âme



qui, selon la théologie musulmane, agit à travers le cerveau sur les seuls mouvements volontaires dudit corps.

**Charles Conte** : Ceci vous conduit-il à admettre ou à rejeter l'étourdissement des animaux avant qu'on les égorge ?

**T.O.** : J'y reviendrai tout à l'heure. Pour l'instant je voudrais souligner que ce que j'ai dit de l'interdiction de faire souffrir volontairement un animal peut avoir de lourdes implications, par exemple aller jusqu'à entraîner en enfer l'auteur de telles souffrances. Et le contraire peut aussi se produire : le Prophète évoque le cas d'une femme non musulmane, prostituée, qui a gagné le paradis pour avoir sauvé un chien en lui donnant à boire ! Nous avons donc là affaire à une question de haute sensibilité dans le monde musulman.

### LA NATURE DE L'ABATTAGE DIT « RITUEL »

**T.O.** : Le droit canonique musulman introduit deux répertoires. D'une part le cultuel, en d'autres termes la connexion symbolique et directe

---

**Charles Conte** :  
« Admettez-vous  
ou rejetez-vous  
l'étourdissement  
des animaux avant  
qu'on les égorge ? »



**Louis Schweitzer :**  
« On ne voit pas comment le choix explicite d'atténuer autant que faire se peut la souffrance animale pourrait conduire à refuser l'étourdissement »

avec la divinité (les cinq prières, le jeûne, les pèlerinages), et d'autre part l'éthique, avec au premier rang la charia, qui gère les comportements, le droit : la vie civile en quelque sorte. Abraham, selon le Coran, n'a pas reçu l'ordre de sacrifier son fils. Le sacrifice d'un animal n'est dès lors pas un impératif du culte, moi-même je n'y ai pas recours. L'abattage d'un animal pour se nourrir est d'un tout autre ordre, il relève du second répertoire, je l'appelle abattage éthique et laïque. Et il faut dire clairement qu'on introduit hélas souvent des confusions entre les deux registres, par exemple quand on dit que, dans l'abattage « rituel », il faut que l'animal soit tourné vers La Mecque... Comme s'il s'agissait alors d'un acte cultuel ! Mais vider l'animal de son sang, le droit français lui même l'exige, est une disposition d'ordre sanitaire parfaitement légitime. Quant à la troisième exigence de l'abattage musulman (« qu'il ne soit pas pratiqué en faveur d'un idole »), elle n'a plus guère de sens aujourd'hui. Il n'est donc pas étonnant que le débat politique, social et culturel porte essentiellement sur la question de l'évitement de la

souffrance animale et qu'il soit désormais polarisé sur l'étourdissement préalable à l'exécution (voir l'encadré page suivante).

**L.S. :** Je vous entends. Mais si je vous suis bien, la question qu'on ne peut dès lors éviter de poser est la suivante : pensez-vous que l'étourdissement soit un obstacle à l'exigence d'une parfaite saignée ?

**T.O. :** Il faut d'abord souligner que l'étourdissement est en soi une violence et qu'il ne marche pas à tous les coups en tant que réducteur de souffrance.

**L.S. :** Il s'agit ainsi, dont acte, d'abord d'un problème technique et ce constat permet de poser deux questions : 1) la souffrance est-elle en général moindre lorsqu'il y a un étourdissement ? et 2) la saignée, qui suppose, pour être efficace, que le cœur continue à battre, est-elle aussi facile après étourdissement ? Si la réponse à ces deux questions est positive, on ne voit pas comment votre choix explicite d'atténuer autant que faire se peut la souffrance animale pourrait conduire à refuser l'étourdissement.

**T.O. :** Bien sûr ! Encore faut-il être capable de dire ce que signifie « atténuer la souffrance » : on sait que nous ne disposons pas de moyens de mesure convaincants à ce sujet !

**L.S. :** L'intensité de la souffrance est certes difficile à apprécier, mais pas sa durée !

## **Le débat sur l'étourdissement : pour une orthopraxie minimaliste**

Disons de prime abord que toute technique et tout procédé visant à apaiser la douleur et la souffrance de l'animal doivent être non seulement acceptés par l'éthique musulmane de l'abattage, mais même recherchés car cette intention correspond totalement aux enseignements de l'islam. [...] Il est très difficile de quantifier scientifiquement et objectivement l'intensité de la douleur ; c'est encore plus vrai pour la souffrance. Se fonder sur la seule observation de l'agitation de l'animal – et considérer que son immobilité indiquerait une absence de souffrance – n'est pas satisfaisant. L'agonie, cette séparation entre l'âme et le corps – à laquelle chacun a le droit de ne pas croire –, est elle-même source de souffrance. [...] À cela s'ajoute le fait que la technique de l'étourdissement de la bête n'est pas infaillible. Malgré le choc étourdissant, l'animal ne perd pas forcément toute sensibilité. Certains chocs provoquent même la mort avant l'abattage. L'électronarcose, pratiquée sur les volailles, serait ainsi à l'origine de la mort d'environ 40 % des bêtes avant la saignée.

Même si l'on admet l'efficacité de l'étourdissement et de la contention de l'animal par un moyen approprié, il faudrait faire en sorte que ce dernier puisse continuer d'effectuer des mouvements, si minimes soient-ils, pour permettre au sang d'être évacué le plus vite possible de son corps. En effet, une bête qui se débat énergiquement se vide plus rapidement de son sang, ce qui accélère sa mort cérébrale. On est alors en droit de penser que le sacrifice traditionnel ne fait pas plus souffrir l'animal que l'abattage qui procède par étourdissement.

Le débat autour de l'étourdissement cache en réalité des soubassements idéologiques [ayant en fait pour objectif] de faire croire que le progrès civilisationnel occidental aurait amélioré le bien-être animal. Comme si les abattages n'étaient pas tous également sanglants et douloureux pour la bête, qu'il y ait étourdissement préalable ou non. [...] Il ne faut pas en déduire que nous défendons une idéologie ou une théologie qui serait par principe opposée à tout étourdissement ou au développement de la recherche pour mettre au point des techniques plus pointues dans ce domaine. Telle n'est pas notre intention. Nous voulons simplement réfléchir et faire réfléchir sur l'impensé et le non-dit culturel qui entourent le débat sur l'abattage rituel, interrogeant du même coup la visibilité de l'islam dans notre société sécularisée. Il ne s'agit pas non plus d'occulter la pression exercée par le lobby de l'industrie de la viande « halal », dont les options « religieuses » obéissent davantage à des logiques économiques. J'inviterais volontiers les musulmans à appliquer le concept d'« orthopraxie minimaliste », un concept canonique de la charia qui consiste à s'adapter aux réalités d'une société plurielle, multiconfessionnelle et sécularisée. Il propose un socle éthique minimal sur lequel tout le monde pourrait se mettre d'accord : la bête doit être saignée, et l'étourdissement ne doit être ni mortel ni brutal.

(Extrait légèrement modifié par son auteur de l'ouvrage *Ce que vous ne savez pas sur l'Islam*, Tareq Oubrou, Fayard, 2016).

## LES DIMENSIONS POLITIQUES DES PRATIQUES

**P.L.** : Plusieurs pays-membres de l'Union européenne, dont récemment la Belgique, ont clairement pris position contre tout abattage des animaux sans étourdissement préalable. Ce que l'on peut interpréter comme signifiant que, pour les autorités de ces pays, les preuves scientifiques de l'efficacité de cette technique du point de vue de la réduction de la souffrance animale lors de l'abattage sont suffisantes pour imposer cette exigence. Que pensez-vous de son éventuelle extension à des pays comme le nôtre qui, pour le moment, ont pris des dispositions dérogatoires de son application pour l'islam et la religion juive ?

**T.O.** : Cette extension est bien sûr concevable dès lors qu'elle serait précédée d'un débat contradictoire entre toutes les parties concernées. Les certitudes scientifiques n'ont rien d'absolu et il existe des facteurs idéologiques en science comme dans d'autres domaines...

**P.L.** : Certes mais quand on voit un animal foudroyé par étourdissement, il est évident qu'il devient quasi instantanément inconscient...

**T.O.** : Ce qui n'implique pas qu'un animal égorgé souffre même quand il est agité de mouvements non contrôlés pendant un certain temps !

**L.S.** : Peut-être mais à l'inverse il est évident qu'un animal devenu inconscient ne souffre pas et en tout cas qu'il ne se rend pas compte que, dans les instants qui suivent, on va lui trancher la gorge !

**T.O.** : Tout ce que je souhaite est que dans notre pays nous débattions de ces questions avant de décider. Au-delà du nécessaire débat, les choses sont claires : la loi de la République est la loi des musulmans !

**P.L.** : Merci de le dire avec en effet cette clarté, ce qui me permet d'ajouter quelque chose qui me tient à cœur : nous savons que nous vivons actuellement dans notre pays et plus généralement en Europe dans un climat difficile au sujet de l'islam, nous sommes très nombreux à en souffrir. Dans un souci d'apaisement, la question de l'abattage mériterait dès lors d'être gérée au plus vite et au mieux, dans l'esprit que vous avez évoqué de respect mutuel des convictions des uns et des autres.

Ont pris part, le 18 mars 2019, à cet entretien avec le Grand imam **Tareq Oubrou**, **Charles Conte**, chargé de mission laïcité à la Ligue de l'enseignement, **Philippe Lazar**, directeur de la revue *Diasporiques*, et **Louis Schweitzer**, président de la Fondation Droit animal, éthique et sciences.

**T.O.** : Vous savez, je suis pour ma part un théoricien et un adepte d'un islam « discret » ; il ne suffit pas d'adapter l'islam au droit, il faut aussi l'intégrer dans la ou les cultures des pays où il s'exprime ; l'islam peut être un acteur d'apaisement comme un catalyseur de violences psychologiques voire physiques ; entre les deux voies mon choix personnel est clair et c'est pour cela que j'espère que mes coreligionnaires sauront faire évoluer leurs pratiques en ce sens.

**L.S.** : Tout ce que vous avez dit est passionnant, le seul point qui m'a un peu chagriné est que vous ayez laissé entendre que vous étiez peut-être le seul de votre espèce...

**T.O.** : Non, je ne le crois pas, je pense même que les idées que j'exprime sont majoritaires au sein du monde musulman. Il faut simplement que ceux qui s'expriment habituellement en son nom apprennent au plus vite à les faire et à les dire leurs. ☺

**PROPOS RECUEILLIS ET RETRANSCRITS**

**PAR PHILIPPE LAZAR**

**PHOTOGRAPHIES DE JEAN-FRANÇOIS LÉVY**